



V/Réf : VM616_28

Objet : Diagnostic de votre installation
d'assainissement non-collectif.

Chartres, le 8 Mars 2011

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de la gestion collective de l'assainissement non-collectif, la Communauté de Communes Val d'Eure et Vesgre a mandaté le bureau d'études **IRIS Conseil AMENAGEMENT** pour diagnostiquer l'ensemble des ouvrages d'assainissement non collectif de la communauté de communes et pour en vérifier la conformité par rapport à la réglementation actuelle.

Nous vous prions de nous appeler dès que possible au numéro indiqué en bas de page afin de convenir d'un rendez-vous.

L'objectif de cette intervention est d'établir un inventaire détaillé des ouvrages d'assainissement existants. Dans le cadre de ces investigations, je vous prie de bien vouloir déplacer tous les objets pouvant gêner le libre accès aux ouvrages et de préparer, le cas échéant, tous les documents en votre possession relatifs aux ouvrages existants (factures, plans, etc.).

Nos prises de rendez vous s'effectuent entre 8h30 et 17h. La durée de la visite est d'environ 45 minutes.

Restant à votre disposition pour tous compléments d'informations, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Contacts :

IRIS Conseil AMENAGEMENT
Service Assainissement
58, rue du Grand Faubourg
28000 CHARTRES
Tél. : 02.37.21.62.64

Le Technicien Assainissement
Frédéric BANOWICZ